

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par

M. Le Fur

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 10 par la phrase suivante :

« Dans cette optique, la France allouera 50 % de son aide publique au développement totale aux pays moins avancés d'ici 2025 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

À ce jour, et conformément aux engagements du CICID, les 19 pays prioritaires de la France bénéficient de 50 % des subventions de l'État et de deux tiers des subventions de l'AFD. Si cela est encourageant, c'est insuffisant au regard de l'objectif général de recentrer notre aide sur les 47 pays les moins avancés (PMA).

Cet amendement vise à assurer aux pays moins avancés que 50 % de notre aide publique au développement leur sera alloué d'ici 2025.